

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par arrêté n° U003/2022 du 10 octobre 2022, le Président de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative à la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val d'Ille-Aubigné.

La modification n° 3 du PLUi vise à faire évoluer le zonage et les prescriptions du règlement graphique dans les communes suivantes : Andouillé-Neuville, Feins, Guipel, Melesse, la Mézière, Mouazé, Montreuil sur Ille, Montreuil le Gast, Saint Aubin d'Aubigné, Saint Germain sur Ille, Saint Gondran, Saint Médard sur Ille et Sens de Bretagne.

La modification N°3 apporte des évolutions aux orientations d'aménagement et de programmation contenues dans les cahiers communaux d'Andouillé-Neuville, Feins, Sens de Bretagne, Melesse, Saint Aubin d'Aubigné, Saint Germain sur Ille et de la Mézière. Certaines règles du document sont également modifiées afin de faciliter leur application.

Le dossier d'enquête publique se compose du projet de modification n°3 du PLUi, des avis des personnes publiques associées et des pièces administratives.

L'enquête publique se déroule du mardi 8 novembre au jeudi 8 décembre 2022, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le Tribunal administratif de Rennes a désigné en qualité de Commissaire enquêteur Monsieur Gérard Besret.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4242> accessible depuis le site internet de la Communauté de communes <https://www.valdille-aubigne.fr/> ainsi que sur support papier sur les 6 lieux d'enquête publique indiqués ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur le Commissaire enquêteur assurera des permanences aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ADRESSE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCES
MONTREUIL LE GAST (SIEGE DE L'ENQUETE)	Communauté de communes Val d'Ille Aubigné 1, La Métairie 35520 Montreuil le Gast	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Mardi de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30. Samedi de 9h00 à 12h00. Fermé le 11/11/22 (férié) et le 12/11/22.	Mardi 08/11/2022 de 9h00 à 12h00 Jeudi 08/12/2022 de 13h30 à 16h30
MELESSE	Mairie 20, rue de Rennes 35520 Melesse	Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Mercredi de 8h30 à 12h00. Samedi de 9h00 à 12h00. Fermé le 11/11/22 (férié) et le 12/11/22	Mardi 08/11/2022 de 14h00 à 17h00 Jeudi 08/12/2022 de 9h00 à 12h00
LA MEZIERE	Mairie 1, rue de Macéria 35520 La Mézière	Lundi au samedi de 9h00 à 12h00. Lundi après-midi de 13h 30 à 16h30. Fermé le 11/11/22 (férié) et le 12/11/22	Vendredi 18/11/2022 de 14h00 à 17h00 Mercredi 23/11/2022 de 9h00 à 12h00
MONTREUIL SUR ILLE	Mairie 19, avenue Alexis-Rey 35440 Montreuil sur Ille	Lundi au samedi de 9h00 à 12h00. Lundi après-midi de 13h30 à 16h30. Fermé le 11/11/22 (férié) et le 12/11/22.	Lundi 14/11/2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 02/12/2022 de 09h00 à 12h00
ST AUBIN D'AUBIGNE	Mairie 4, place de la mairie 35250 Saint Aubin d'Aubigné	Lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Mardi et jeudi de 8h30 à 12h00. Ferme le mercredi toute la journée Samedi de 8h30 à 12h00. Fermé le 11/11/22 (férié)	Lundi 14/11/2022 de 09h00 à 12h00 Mercredi 23/11/2022 de 14h30 à 17h30
SENS DE BRETAGNE	Mairie 9, place de la Mairie 35490 Sens de Bretagne	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Mardi de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30. Samedi de 9h00 à 12h00. Fermé le 11/11/22 (férié).	Vendredi 18/11/2022 de 09h00 à 12h00 Vendredi 02/12/2022 de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné 1, La Métairie, 35520 Montreuil le Gast. Ces correspondances seront annexées aux registres d'enquête papier.
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4242> ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-4242@registre-dematerialise.fr
- Par écrit, directement dans les registres papier, aux jours et horaires d'ouverture des lieux d'enquête publique indiqués ci-dessus.
- Par écrit et par oral auprès du commissaire enquêteur pendant les jours de permanences indiqués ci-dessus.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès des services de la communauté de communes : Pôle Aménagement et Urbanisme, 1 La Métairie - 35520 Montreuil le Gast (02 99 69 86 86. Courriel : plui@valdille-aubigne.fr)

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de la Communauté de communes à Montreuil le Gast et dans les 5 autres lieux d'enquête. Ces pièces seront en outre publiés pendant la même durée sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4242>.

A l'issue de l'enquête, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification N°3 du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification.